

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [todor mashev](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2ba7263d33aa07ddaa5ddd3d>

Date d'obtention : 2021-03-29 09:48:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Évaluer la situation en terme d'implication d'autres élèves de l'école et des repercussions possibles pour la victime au sein de milieu scolaire;
2. Rencontre pour remplir la grille sexto avec la victime et/ou d'autres temoins et l'instigateur;
3. Déterminer s'il c'est un act impulsif ou malveillant;
4. Si nécessaire, confisquer les appareils mobiles et appeler le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Si la situation n'indique pas des repercussions pour la victime en milieu scolaire et il n'y a pas d'informations que d'autres élèves sont impliqués, je dois référer au service de police.
2. Déclencher le protocole toujours avec celui qui fait le signalement et par la suite tous les autres qui sont supposés être impliqués et à la fin l'instigateur.
3. Même s'il s'agit d'un act malveillant et le service de police est déjà contacté, je dois rencontrer l'instigateur pour confisquer son appareil mobile dans le but d'arrêter une propagation possible.
4. S'il y a de la pornographie juvénile faire appel au service de police même si c'est un act impulsif et volontaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est déterminer si l'act est malveillant ou impulsif.

Il est toujours difficile d'interpréter les intentions humaines. Dans le cas de sextage, il faut interpréter les intentions de plusieurs personnes, l'instigateur, les autres impliqués et la victime. Plus il y a des personnes impliqués plus il y aurait des nuances dans les intentions et plus le risque de se tromper augmente.